



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

**JUIN 2021**

**NUMERO SPECIAL N° 59**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté du 8 juin 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 dans des centres désignés</i> .....	<i>2</i>

---

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

---

**Arrêté du 8 juin 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 dans des centres désignés**

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (SRAS-CoV 2) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Manche;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Il est autorisé la réalisation de la vaccination contre la Covid-19 dans les centres suivants :

- Centre de vaccination d'Avranches : salle omnisports Roger Lemoine, boulevard Pasteur, 50 300 AVRANCHES
- Centre de vaccination de Carentan les Marais : rue de la halle, salle des fêtes, 50 500 CARENTAN LES MARAIS
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle des fêtes, place centrale, 50 110 CHERBOURG EN COTENTIN
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle Montécot – Octeville, 50 130 CHERBOURG EN COTENTIN
- Centre de vaccination de Coutances : 17 rue Seringas, 50 200 COUTANCES
- Centre de vaccination de Granville : salle Hérel – boulevard des Amiraux Granvillais, 50 400 GRANVILLE
- Centre de vaccination de Saint Hilaire du Harcouet, salle des fêtes, rue Waldeck Rousseau, 50 600 SAINT HILAIRE DU HARCQUET
- Centre de vaccination de Saint-Lô : salle Salvador Allende, 2 rue bis saint Thomas, 50 000 SAINT LO
- Centre de vaccination de Valognes : gymnase de l'Oncor, Résidence Félix Buhot, 50 700 VALOGNES

**Art. 2 :** Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

**Art. 3 :** La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 août 2021.

**Art. 4 :** L'arrêté préfectoral n°2021/SIDPC/31 du 7 mai 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans des centres désignés est abrogé.

**Art. 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN (14000), 3 rue Arthur le Duc, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY

